

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 10

Extrait n° CA 11-07-2023/060

Date de publication :

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTÉ -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN) -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART) -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 7	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -Alain DUTON -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 7	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 , L 3312-6, L3312-4 et R3312-3
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire articles R.213-59 à R213-71, R213-77, D213-72 à D213-76
- **VU** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- **VU** la délibération n° CA 30-09-2022/090 du 30 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 Adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 10-05-2023/026 approuvant le Compte Administratif 2022 de l'ODE Martinique,
- **VU** la délibération N° CA 10-05-2023/027 approuvant e compte de gestion 2022 établi par le payeur territorial,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2022 à cette même section, soit un montant de 27 912 923,72 €, ainsi qu'il suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice	3.733.381,18 €
B - Résultats antérieurs reportés	24.179.542,54 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	27.912.923,72 €
D - Solde d'exécution d'investissement D 001 (excédent de financement)	14.586.214,58 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	-9.419.585,56 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT F = D+E	5.166.629,02 €
AFFECTATION	27.912.923,72 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	27.912.923,72 €

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 25 SEP. 2023

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_060-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 10

Extrait n° CA 11-07-2023/061

Date de publication :

Objet : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DE L'ODE MARTINIQUE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
-Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL	-Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 7	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
-Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -Alain DUTON -David DINAL -Olivier MARIE-REINE	-Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 7	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5, L 3312-6, L3312-4 et R3312-3
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire articles R.213-59 à R213-71, R213-77, D213-72 à D213-76
- **VU** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- **VU** la délibération n° CA 30-09-2022/090 du 30 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 Adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 10-05-2023/026 approuvant le Compte Administratif 2022 de l'ODE Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 11-07-2023/060 approuvant l'affectation du résultat 2022 de l'ODE Martinique,

Considérant la nécessité d'ajuster le montant de certains crédits en section de fonctionnement et d'investissement afin que l'ODE poursuive la mise en œuvre de son programme,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident

- L'adoption du Budget Supplémentaire 2023 arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	21.891.315,36	16.724.686,34
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	9.419.585,56	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		14.586.214,58
=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	31.310.900,92	31.310.900,92

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	28.018.262,72	105.339,00
+	+	+

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
002 Résultat de fonctionnement reporté(1)		27.912.923,72
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	28.018.262,72	28.018.262,72
TOTAL DU BUDGET (4)	59.329.163,64	59.329.163,64

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 25 SEP. 2023

Le Président,



(Handwritten signature in blue ink)

Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: ODE LA MARTINIQUE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28972005400021

POSTE COMPTABLE : PAIERIE CTM

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : ODE DE LA MARTINIQUE (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	44
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20230711-11-07-2023_0611 DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023	Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet
--	--

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	46
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	42 499 138,30	A1 42 499 138,30
Investissement	0,00	0,00	(3) 14 586 214,58	A2 14 586 214,58
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 27 912 923,72	A3 27 912 923,72

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 9 419 585,56	III + IV 0,00	B1	-9 419 585,56
Investissement	I 9 419 585,56	III 0,00	B2	-9 419 585,56
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	33 079 552,74
Investissement	A2 + B2	5 166 629,02
Fonctionnement	A3 + B3	27 912 923,72

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 9 419 585,56
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	25 645,06
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	9 044 677,62
21	Immobilisations corporelles (3)	349 262,88
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	21 891 315,36	16 724 686,34
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	9 419 585,56	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 14 586 214,58
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		31 310 900,92	31 310 900,92
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	28 018 262,72	105 339,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 27 912 923,72
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		28 018 262,72	28 018 262,72
TOTAL DU BUDGET (4)		59 329 163,64	59 329 163,64

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
FA 4B	ANC	204	302 256,00
FA 4G	Activités maritimes	204	84 401,00
FA 2A	Aide à la décision	204	9 430,00
FA 4E	Amélioration des pratiques agricoles	204	76 917,00
FA 4F	Amélioration des pratiques industrie et artisanat	204	166 358,00
FA 4A	Assainissement collectif	204	6 138 016,00
FA 1A	Connaissance	21	109 099,00
FA 2D	Coopération	204	5 479,00
FA 1B	Données sur l'eau	21	3 649,00
FA 2C	Démarches collectives	204	23 604,00
FA 4H	Eaux pluviales	204	40 987,00
FA 3C	Economie d'eau hors AEP	204	265 500,00
FA 1C	Formations	21	8 150,00
FA 3B	Gestion patrimoniale	204	455 985,00
FA 1D	Information et sensibilisation	21	29 102,00
FA 3A	Infrastructures AEP	204	6 278 515,00
FA 5C	Milieux aquatiques littoraux	204	6 738,00
FA 4D	Phytoprotecteurs et biocides hors agriculture	204	114 672,00
FA 2B	Renforcement des capacités	204	30 575,00
FA 5A	Rivières	204	20 851,00
FA 4C	Sous-produits d'assainissement collectif	204	44 462,00
FA 2E	Suivi-évaluation	204	912,00
FA 5D	Valorisation du patrimoine	204	13 486,00
FA 5B	Zones humides	204	18 925,00
TOTAL			14 248 069,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	14 248 069,00
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
FA 4B SF	ANC	011, 65	17 272,00
FA 4G SF	Activités maritimes	65, 011	4 823,00
FA 2A SF	Aide à la décision	65	161 650,00
FA 4E SF	Amélioration des pratiques agricoles	65, 011	5 128,00
FA 4F SF	Amélioration des pratiques industrie et artisanat	65, 011	9 506,00
FA 4A SF	Assainissement collectf	65, 011	350 743,00
FA 1A SF	Connaissance	011, 65	1 454 652,00
FA 2D SF	Coopération	65	93 930,00
FA 1B SF	Données sur l'eau	65	48 658,00
FA 2C SF	Démarches collectives	65	404 633,00
FA 4H SF	Eaux pluviales	65, 011	2 342,00
FA 3C SF	Economie d'eau hors AEP	011, 65	18 964,00
FA 1C SF	Formations	65	108 664,00
FA 3B SF	Gestion patrimoniale	011, 65	32 570,00
FA 1D SF	Information et sensibilisation	65	388 026,00
FA 3A SF	Infrastructures AEP	011, 65	448 466,00
FA 5C SF	Milieux aquatiques littoraux	011, 65	89 839,00
FA 4D SF	Phytoprotecteurs et biocides hors agriculture	011, 65	7 645,00
FA 2B SF	Renforcement des capacités	65	524 146,00
FA 5A SF	Rivières	011, 65	278 013,00
FA 4C SF	Sous produits d'assainissement collectif	65, 011	2 541,00
FA 2E SF	Suivi évaluation	65	15 641,00
FA 5D SF	Valorisation du patrimoine	011, 65	179 817,00
FA 5B SF	Zones humides	011, 65	252 331,00
TOTAL			4 900 000,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	4 900 000,00
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	185 000,00	25 645,06	1 354,94	1 354,94	212 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	3 550 000,00	9 044 677,62	18 105 323,39	18 105 323,39	30 700 001,01
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	783 431,00	349 262,88	3 784 637,03	3 784 637,03	4 917 330,91
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 520 431,00	9 419 585,56	21 891 315,36	21 891 315,36	35 831 331,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 520 431,00	9 419 585,56	21 891 315,36	21 891 315,36	35 831 331,92

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 520 431,00	9 419 585,56	21 891 315,36	21 891 315,36	35 831 331,92
--------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 831 331,92
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 175 795,00		16 645 738,00	16 645 738,00	18 821 533,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 344 636,00		78 948,34	78 948,34	2 423 584,34
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 520 431,00		16 724 686,34	16 724 686,34	21 245 117,34

TOTAL	4 520 431,00	0,00	16 724 686,34	16 724 686,34	21 245 117,34
--------------	---------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	14 586 214,58
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 831 331,92
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	21 245 117,34
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception en préfecture : 26/09/2023

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	2 258 350,00	0,00	6 998 552,38	6 998 552,38	9 256 902,38
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 033 300,00	0,00	0,00	0,00	2 033 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 843 419,00	0,00	4 150 024,00	4 150 024,00	5 993 443,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 135 069,00	0,00	11 148 576,38	11 148 576,38	17 283 645,38
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00	165 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 155 069,00	0,00	11 293 576,38	11 293 576,38	17 448 645,38

023	Virement à la section d'investissement (5)	2 175 795,00		16 645 738,00	16 645 738,00	18 821 533,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 344 636,00		78 948,34	78 948,34	2 423 584,34
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 520 431,00		16 724 686,34	16 724 686,34	21 245 117,34

TOTAL	10 675 500,00	0,00	28 018 262,72	28 018 262,72	38 693 762,72
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 693 762,72
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	18 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	58 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 200 000,00	0,00	65 339,00	65 339,00	9 265 339,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
Total des recettes de gestion courante		10 675 500,00	0,00	105 339,00	105 339,00	10 780 839,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 675 500,00	0,00	105 339,00	105 339,00	10 780 839,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	10 675 500,00	0,00	105 339,00	105 339,00	10 780 839,00
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	27 912 923,72
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 693 762,72
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	21 245 117,34
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	27 000,00	0,00	27 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	27 150 001,01	0,00	27 150 001,01
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 133 899,91	0,00	4 133 899,91
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		31 310 900,92	0,00	31 310 900,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 310 900,92
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	6 998 552,38		6 998 552,38
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 150 024,00	0,00	4 150 024,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	145 000,00	0,00	145 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	78 948,34	78 948,34
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		16 645 738,00	16 645 738,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 293 576,38	16 724 686,34	28 018 262,72

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 018 262,72
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions des règlements et règlements intérieurs.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-1-1-07-2023-061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		78 948,34	78 948,34
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		16 645 738,00	16 645 738,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	16 724 686,34	16 724 686,34
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				14 586 214,58
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				31 310 900,92

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	40 000,00		40 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	65 339,00		65 339,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		105 339,00	0,00	105 339,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTE				27 912 923,72
+				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				28 018 262,72

Accusé de réception en préfecture
 DE LA MARTINIQUE
 2023-07-11-11-07-2023-2791292372
 Date de télétransmission : 26/09/2023
 Date de réception préfecture : 26/09/2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 520 431,00	9 419 585,56	14 248 069,00	21 891 315,36	21 891 315,36	0,00	21 891 315,36	31 310 900,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	185 000,00	25 645,06	0,00	1 354,94	1 354,94	0,00	1 354,94	27 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	3 550 000,00	9 044 677,62	14 098 069,00	18 105 323,39	18 105 323,39	0,00	18 105 323,39	27 150 001,01
21	Immobilisations corporelles	783 431,00	349 262,88	150 000,00	3 784 637,03	3 784 637,03	0,00	3 784 637,03	4 133 899,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 520 431,00	9 419 585,56	14 248 069,00	21 891 315,36	21 891 315,36	0,00	21 891 315,36	31 310 900,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 520 431,00	9 419 585,56	14 248 069,00	21 891 315,36	21 891 315,36	0,00	21 891 315,36	31 310 900,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	31 310 900,92
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 520 431,00	0,00	16 724 686,34	16 724 686,34	16 724 686,34
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 175 795,00		16 645 738,00	16 645 738,00	16 645 738,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 344 636,00		78 948,34	78 948,34	78 948,34
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 520 431,00		16 724 686,34	16 724 686,34	16 724 686,34

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	14 586 214,58
---	----------------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	31 310 900,92
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 520 431,00	9 419 585,56	14 248 069,00	21 891 315,36	21 891 315,36	0,00	21 891 315,36	31 310 900,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	185 000,00	25 645,06	0,00	1 354,94	1 354,94	0,00	1 354,94	27 000,00
2031	Frais d'études	92 000,00	16 492,00		1 354,94	1 354,94	0,00	1 354,94	17 846,94
2051	Concessions, droits similaires	93 000,00	9 153,06		0,00	0,00	0,00	0,00	9 153,06
204	Subventions d'équipement versées (10)	3 550 000,00	9 044 677,62	14 098 069,00	18 105 323,39	18 105 323,39	0,00	18 105 323,39	27 150 001,01
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	10 000,00	0,00		735 000,00	735 000,00	0,00	735 000,00	735 000,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	48 629,00		1 879 372,00	1 879 372,00	0,00	1 879 372,00	1 928 001,00
204121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	360 000,00		1 196 000,00	1 196 000,00	0,00	1 196 000,00	1 556 000,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	280 000,00	1 124 999,00		1 250 000,00	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00	2 374 999,00
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	34 026,00		0,00	0,00	0,00	0,00	34 026,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	380 000,00	2 134 500,00		1 221 382,00	1 221 382,00	0,00	1 221 382,00	3 355 882,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	350 000,00	48 848,00		1 821 152,00	1 821 152,00	0,00	1 821 152,00	1 870 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 600 000,00	2 338 600,00		2 154 400,00	2 154 400,00	0,00	2 154 400,00	4 493 000,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	310 000,00	2 095 820,62		1 126 298,39	1 126 298,39	0,00	1 126 298,39	3 222 119,01
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00		635 000,00	635 000,00	0,00	635 000,00	635 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00		1 086 000,00	1 086 000,00	0,00	1 086 000,00	1 086 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	28 085,00		1 471 915,00	1 471 915,00	0,00	1 471 915,00	1 500 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	600 000,00	831 170,00		3 528 804,00	3 528 804,00	0,00	3 528 804,00	4 359 974,00
21	Immobilisations corporelles	783 431,00	349 262,88	150 000,00	3 784 637,03	3 784 637,03	0,00	3 784 637,03	4 133 899,91
21351	Bâtiments publics	250 000,00	202 794,27		2 934 105,73	2 934 105,73	0,00	2 934 105,73	3 136 900,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2181	Install. générales, agencements	412 431,00	196,00		533 911,30	533 911,30	0,00	533 911,30	534 107,30
21828	Autres matériels de transport	70 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21838	Autre matériel informatique	50 000,00	10 379,92		9 620,00	9 620,00	0,00	9 620,00	19 999,92

Accusé de réception en préfecture
 912-289720054-20230714-11-07-2023_061-DE
 Date de télétransmission : 09/09/2023
 Date de réception préfecture : 26/09/2023

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BS - 2023

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	135 892,69		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	415 892,69
2185	Matériel de téléphonie	1 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 520 431,00	9 419 585,56	14 248 069,00	21 891 315,36	21 891 315,36	0,00	21 891 315,36	31 310 900,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 520 431,00	9 419 585,56	14 248 069,00	21 891 315,36	21 891 315,36	0,00	21 891 315,36	31 310 900,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 520 431,00	0,00	16 724 686,34	16 724 686,34	16 724 686,34
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 175 795,00		16 645 738,00	16 645 738,00	16 645 738,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 344 636,00		78 948,34	78 948,34	78 948,34
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	22 383,00		0,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	81 524,00		0,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	4 603,00		0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	859,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	77 430,00		0,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	36 800,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 770 298,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00		0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 411,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 407,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	12 557,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	133 568,00		0,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	50 151,00		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BS - 2023

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2805	Licences, logiciels, droits similaires	27 191,00		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 929,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	11 333,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	25 903,00		52 281,67	52 281,67	52 281,67
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 067,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	7 876,00		26 666,67	26 666,67	26 666,67
281828	Autres matériels de transport	13 320,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	40 164,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 466,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 396,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 520 431,00		16 724 686,34	16 724 686,34	16 724 686,34

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 675 500,00	0,00	4 900 000,00	28 018 262,72	28 018 262,72	0,00	28 018 262,72	28 018 262,72
011	Charges à caractère général (4)	2 258 350,00	0,00	2 066 952,00	6 998 552,38	6 998 552,38	0,00	6 998 552,38	6 998 552,38
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 033 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 843 419,00	0,00	2 833 048,00	4 150 024,00	4 150 024,00	0,00	4 150 024,00	4 150 024,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 135 069,00	0,00	4 900 000,00	11 148 576,38	11 148 576,38	0,00	11 148 576,38	11 148 576,38
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		145 000,00	145 000,00		145 000,00	145 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		20 000,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00		145 000,00	145 000,00
Total des dépenses réelles		6 155 069,00	0,00	4 900 000,00	11 293 576,38	11 293 576,38	0,00	11 293 576,38	11 293 576,38
023	Virement à la section d'investissement	2 175 795,00			16 645 738,00	16 645 738,00		16 645 738,00	16 645 738,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	2 344 636,00			78 948,34	78 948,34		78 948,34	78 948,34
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 520 431,00			16 724 686,34	16 724 686,34		16 724 686,34	16 724 686,34

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	28 018 262,72
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 675 500,00	0,00	105 339,00	105 339,00	105 339,00
013	Atténuations de charges (3)	18 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 200 000,00	0,00	65 339,00	65 339,00	65 339,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		10 675 500,00	0,00	105 339,00	105 339,00	105 339,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 675 500,00	0,00	105 339,00	105 339,00	105 339,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	27 912 923,72
--	----------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	28 018 262,72
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 675 500,00	0,00	4 900 000,00	28 018 262,72	28 018 262,72	0,00	28 018 262,72	28 018 262,72
011	Charges à caractère général (5)	2 258 350,00	0,00	2 066 952,00	6 998 552,38	6 998 552,38	0,00	6 998 552,38	6 998 552,38
6041	Achats d'études	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	18 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	8 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60661	Médicaments	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	40 000,00	0,00		185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6132	Locations immobilières	20 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	5 000,00	0,00		62 357,05	62 357,05	0,00	62 357,05	62 357,05
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	30 000,00	0,00		49 127,50	49 127,50	0,00	49 127,50	49 127,50
6161	Multirisques	12 000,00	0,00		7 051,00	7 051,00	0,00	7 051,00	7 051,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	850 000,00	0,00		4 644 771,00	4 644 771,00	0,00	4 644 771,00	4 644 771,00
6182	Documentation générale et technique	30 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	130 000,00	0,00		526 920,00	526 920,00	0,00	526 920,00	526 920,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	100 000,00	0,00		380 000,00	380 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00
6188	Autres frais divers	18 000,00	0,00		12 450,00	12 450,00	0,00	12 450,00	12 450,00
62268	Autres honoraires, conseils	30 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00

Accusé de réception en préfecture
072-289720054-20230714_11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BS - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		3 250,00	3 250,00	0,00	3 250,00	3 250,00
6228	Divers	150 000,00	0,00		283 272,00	283 272,00	0,00	283 272,00	283 272,00
6231	Annonces et insertions	200 000,00	0,00		193 000,00	193 000,00	0,00	193 000,00	193 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6233	Foires et expositions	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	8 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	170 000,00	0,00		238 000,00	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00
6238	Divers	50 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6248	Divers	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6255	Frais de déménagement	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 300,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	0,00		3 500,10	3 500,10	0,00	3 500,10	3 500,10
6282	Frais de gardiennage	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 000,00	0,00		7 853,73	7 853,73	0,00	7 853,73	7 853,73
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
63512	Taxes foncières	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 033 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	740 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	200 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	450 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	23 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	5 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	250 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230709-1001-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BS - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6453	Cotisations aux caisses de retraites	187 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	7 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 843 419,00	0,00	2 833 048,00	4 150 024,00	4 150 024,00	0,00	4 150 024,00	4 150 024,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6562	Au titre de la coopération décentralisée	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	135 000,00	0,00		765 000,00	765 000,00	0,00	765 000,00	765 000,00
65731	Subv. fonct. état	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
65732	Subv. fonct. régions	250 000,00	0,00		190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	400 000,00	0,00		675 600,00	675 600,00	0,00	675 600,00	675 600,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	120 000,00	0,00		1 501 920,00	1 501 920,00	0,00	1 501 920,00	1 501 920,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	810 419,00	0,00		972 504,00	972 504,00	0,00	972 504,00	972 504,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 135 069,00	0,00	4 900 000,00	11 148 576,38	11 148 576,38	0,00	11 148 576,38	11 148 576,38
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	20 000,00	0,00		145 000,00	145 000,00			145 000,00

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-1107-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00		145 000,00	145 000,00		145 000,00	145 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		20 000,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00		145 000,00	145 000,00
Total des dépenses réelles		6 155 069,00	0,00	4 900 000,00	11 293 576,38	11 293 576,38	0,00	11 293 576,38	11 293 576,38
023	Virement à la section d'investissement	2 175 795,00			16 645 738,00	16 645 738,00		16 645 738,00	16 645 738,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 344 636,00			78 948,34	78 948,34		78 948,34	78 948,34
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 344 636,00			78 948,34	78 948,34		78 948,34	78 948,34
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 520 431,00			16 724 686,34	16 724 686,34		16 724 686,34	16 724 686,34

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 675 500,00	0,00	105 339,00	105 339,00	105 339,00
013	Atténuations de charges (4)	18 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 200 000,00	0,00	65 339,00	65 339,00	65 339,00
7348	Autres impôts et taxes d'Outre-mer	9 200 000,00	0,00	65 339,00	65 339,00	65 339,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	788 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	652 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		10 675 500,00	0,00	105 339,00	105 339,00	105 339,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 675 500,00	0,00	105 339,00	105 339,00	105 339,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BS - 2023

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	5 882 690,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	186 354,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 176 268,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 518 068,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	20 529 055,39	0,00		26 411 746,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		186 354,94
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	20 479 055,39	0,00		21 655 323,39
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	0,00		4 568 068,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		276 000,00	4 905 511,38	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	106 000,00	2 844 211,38	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 033 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 705 339,00	75 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	9 265 339,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 440 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	12 265 134,00	0,00		17 448 645,38
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	6 304 691,00	0,00		9 256 902,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 033 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	5 960 443,00	0,00		5 993 443,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		165 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 780 839,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		58 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 265 339,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 450 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Nombre de membres en exercice... ..19
 Nombre de membres présents.
 Nombre de suffrages exprimés
 VOTES : Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : 03/07/2023

Présenté par le Président

A Fort de France, le 11 juillet 2023

Délibéré par Le Conseil d'Administration (2), réuni en session

A Fort de France, le 11 juillet 2023

Les membres du Conseil d'Administration (2) de l'Office de l'Eau de Martinique,

M. Olivier MARIE-REINE(CTM)	M. David DINAL (CTM)
M; Daniel MARIE-SAINTE (CTM)	Mme Lydia BEAULIEU(CTM)
M. Arnaud RENE-CORAIL (CA compétente en matière d'eau et assainissement)	M. Jean-Baptiste ROTSEN (CA compétente en matière d'eau et assainissement)
M. Christian PALIN (CA compétente en matière d'eau et assainissement)	M. Alain DUTON (CA compétente en matière d'eau et assainissement)
M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON (CA compétente en matière d'eau et assainissement)	M. Jean-Michel MAURIN (DEAL)
M. Guillaume VISCARDI (Conservatoire Botanique de Martinique)	M. Éric BELLEMARE (AFOC)
M. Jean- Maurice MONTEZUME (Pêcheurs en eau douce)	M. Alex PAVIOT (Chambre d'Agriculture)
M. Joesph BLEZES (APNE)	Mme BRUANT BISSON Anne(ARS)
Mme Yasmina ELIZABETH(ASSAUPAMAR)	M. DUPRAT Jean-Rémi(DAAF)
M. Lucien SALIBER(Président de l'ODE)	

Certifié exécutoire par le Président (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le

A Fort de France, le

Accusé de réception en préfecture
 972-289720054-20230711-11-07-2023_061-DE
 Date de télétransmission : 26/09/2023
 Date de réception préfecture : 26/09/2023

(1) Indiquer « la Présidente » ou « le Président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : Conseil général, Conseil syndical,...).

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/062

Date de publication :

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA VILLE DES ANSES D'ARLET DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PROFIL DE BAINNADE DE PETITE ANSE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3
Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 30 mars 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de **3 997,00 €** à la **Ville des Anses d'Arlet**, pour la réalisation de l'opération suivante :

Révision du profil de baignade de Petite Anse

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 2.B « améliorer la capacité d'intervention des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2022-2027.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **65** nature **657348** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**
Le Président



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20230711-11-07-2023_062-DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/063

Date de publication :

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA VILLE DE LA TRINITE DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PROFIL DE BAINNADE DE TROIS SITES

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 09 juin 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de **6 172,00 €** à la **Ville de La Trinité**, pour la réalisation de l'opération suivante :

Révision du profil de baignade de trois sites

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 2.B « améliorer la capacité d'intervention des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2022-2027.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **65** nature **657348** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**
Le Président



Lucien SAUBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20230711-11-07-2023_063-DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/064

Date de publication :

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA VILLE DU LORRAIN DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE SUR LES BATIMENTS MUNICIPAUX

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
-Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON	-Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN) -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART) -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3
Absents excusés	Absents non excusés
-Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE	-Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 09 mars 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de **32 000,00 €** à la **Ville du Lorrain** pour la réalisation de l'opération suivante :

Mise en place de récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments municipaux

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 3.C « Economiser l'eau et mobiliser les ressources alternatives (hors AEP) » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2022-2027.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 50 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 2041483 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**

Le Président



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20230711-11-07-2023_064-DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/065

Date de publication :

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE OZANAM DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE CUVES DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE SUR SIX RESIDENCES DE LA SOCIETE OZANAM

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 09 juin 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de **228 320,00 €** à la **Société OZANAM** pour la réalisation de l'opération suivante :

Mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie sur 6 résidences de la Société OZANAM

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 3.C « Economiser l'eau et mobiliser les ressources alternatives (hors AEP) » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2022-2027.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 26 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20422 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20230711-11-07-2023_065-DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023</p>
--

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 25 SEP. 2023

Le Président



Lucien SALBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_065-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/066

Date de publication :

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE EVEA DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE ETUDE RELATIVE A LA CREATION D'UNE STATION DE LAVAGE ET DE TRAITEMENT DES EAUX

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 19 mai 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de **11 175,00 €** à la **Société EVEA** pour la réalisation de l'opération suivante :

Etude relative à la création d'une station de lavage et de traitement des eaux

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 4.E « Réduire la pression des secteurs de l'industrie et de l'artisanat sur la ressource en eau et les milieux aquatiques » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2022-2027.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 80 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65742 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le
Le Président

25 SEP. 2023



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_066-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/067

Date de publication :

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE SOPINFAR DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN SCHEMA DE GESTION DES EAUX SUR LE SITE DE LA LEZARDE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 14 juin 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de **28 491,00 €** à la **Société SOFINPAR** pour la réalisation de l'opération suivante :

Réalisation d'un schéma de gestion des eaux sur le site de la Lézarde

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 4.E « Réduire la pression des secteurs de l'industrie et de l'artisanat sur la ressource en eau et les milieux aquatiques » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2022-2027.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 80 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65742 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**
Le Président



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20230711-11-07-2023_067-DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/068

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 070-06-2021 PORTANT ATTRIBUTION A LA SOCIETE OZANAM POUR LE DEMANTELEMENT ET LE REMPLACEMENT DE LA STEP DE LA RESIDENCE « CHAPELLE » PAR UN FILTRE PLANTE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/058 attribuant une subvention initiale d'un montant de 200 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/091 attribuant une subvention complémentaire d'un montant de 200 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 30 mai 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire de **06 mois** à compter de la date de signature de l'avenant n° 2 à la convention n° 070-06-2021,
- ✓ D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées,
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 25 SEP. 2023



Le Président

Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_068-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/069

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 052-09-2020 PORTANT ATTRIBUTION A ODYSSEI POUR L'INTERCONNEXION SAINT-JOSEPH LAMENTIN : SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA BRANCHE BELEME DEPUIS L'USINE DE DURAND

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN) -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART) -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 17-07-2020/062 attribuant une subvention initiale d'un montant de 640 000,00 €,
- **VU** la délibération CA n° 31-01-2022/021 prorogeant la durée de la convention n° 052-09-2020 d'une année,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 30 mai 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire de **06 mois** à compter de la date de signature de l'avenant n° 2 à la convention n° 052-09-2020,
- ✓ D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées,
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**



Le Président

Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_069-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/070

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 103-11-2019 PORTANT ATTRIBUTION A ODYSSEI POUR LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE JAMBETTE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
-Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON	-Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
-Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE	-Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_070-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-09-2019/090 attribuant une subvention initiale d'un montant de 200 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/022 prorogeant la durée de la convention n° 103-11-2019 d'une année,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 30 mai 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire de **06 mois** à compter de la date de signature de l'avenant n° 2 à la convention n° 103-11-2019,
- ✓ D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées,
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

25 SEP. 2023

Le Président



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_070-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/071

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 023-05-2021 PORTANT ATTRIBUTION A LA CAESM POUR LA CONSTRUCTION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DE MORNE PITAUT A DUCOS

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 17-07-2020/085 attribuant une subvention initiale d'un montant de 100 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 09 mars 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire de **2 ans** à compter de la date de signature de l'avenant **n° 1** à la convention **n° 023-05-2021**,
- ✓ D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées,
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**

Le Président



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_071-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/072

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 039-05-2021 PORTANT ATTRIBUTION A LA VILLE DE FORT DE FRANCE POUR L'AMENAGEMENT ET LA VALORISATION DE LA FORET DE MONTGERALD – VOLET VALORISATION

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération CA n° 04-12-2020/101 attribuant une subvention initiale d'un montant de 50 213,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 15 juin 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire de **1 an** à compter de la date de signature de l'avenant **n° 1** à la convention **n° 039-05-2021**,
- ✓ D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées,
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**

Le Président



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_072-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/073

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 055-06-2021 PORTANT ATTRIBUTION A L'ASSOCIATION ADDEER POUR L'ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UNE FERME AQUAPONIQUE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3
Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 023-04-2021/028 attribuant une subvention initiale d'un montant de 11 700,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 12 juin 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire de **06 mois** à compter de la date de signature de l'avenant n° 1 à la convention n° **055-06-2021**,
- ✓ D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées,
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**

Le Président



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_073-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/074

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 063-06-2021 PORTANT ATTRIBUTION A LA SAEM PSRM DU GALION POUR L'ETUDE PREALABLE A LA REHABILITATION DE LA PRISE D'EAU ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PASSE A POISSON

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 23-04-2021/039 attribuant une subvention initiale d'un montant de 16 800,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 12-05-2022/039 attribuant une subvention complémentaire d'un montant de 8 816,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 06 juin 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire de **06 mois** à compter de la date de signature de l'avenant n° 2 à la convention n° **063-06-2021**,
- ✓ D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées,
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**

Le Président



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_074-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/075

Date de publication :

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION N° 097-11-2019 PORTANT ATTRIBUTION A CAP NORD POUR LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN) -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART) -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-09-2019/084 attribuant une subvention initiale d'un montant de 125 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 12-05-2022/043 prorogeant la durée de la convention n° 097-11-2019 d'une année,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 07 juin 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du 20 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an** à compter de la date de signature de l'avenant n° 1 à la convention n° 097-11-2019,
- ✓ D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées,
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**



Le Président

LUCIEN SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_075-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/076

Date de publication :

Objet : APPROBATION DE LA VENTE DE BIENS IMMOBILIERS SIS AU 04 ET 09 AVENUE CONDORCET FORT DE FRANCE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN) -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART) -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles R 213-62 et R 213-67 à R 213-69,
- **Vu** le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P,) notamment ses articles L2211-1, L3211-14,
- **Vu** Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3
- **Vu** le code civil, notamment son article L1583
- **Vu** l'acte reçu par l'office notarial de Maître Charles GALLET de SAINT AURIN, en date du 19 novembre 2014, qui constate la vente de la parcelle BD n°533 au profit de l'Office de l'eau Martinique
- **Vu** l'acte reçu par l'office notarial de Maître Charles GALLET de SAINT AURIN, en date du 15 juillet 2014, qui constate la vente de la parcelle BD n°526 au profit de l'Office de l'eau Martinique
- **Vu** l'avis du domaine sur la valeur vénale de la parcelle BD n°533 en date du 2 février 2023
- **Vu** l'avis du domaine sur la valeur vénale de la parcelle BD n°526 en date du 15 février 2023
- **Vu** les rapports d'expertise immobilière du cabinet Paul JEAN GILLES des 19 et 23 mai 2023

Considérant la possibilité laissée aux collectivités territoriales et leurs établissements publics de céder les biens relevant de leur domaine privé soit par une vente à l'amiable, soit par adjudication publique,

Considérant la nécessité d'optimiser le prix de vente par respect du devoir de bonne gestion et par souci d'efficacité budgétaire, mais également de s'inscrire dans une démarche de transparence,

Considérant la nécessité pour l'ODE d'obtenir des liquidités supplémentaires en vue de compenser partiellement l'achat du nouveau siège de l'ODE

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De la mise en vente du bien sis au 04 avenue Condorcet Fort de France portant désignation cadastrale BD n°526, à partir de 401 500€
- De la mise en vente du terrain sis au 09 avenue Condorcet Fort de France portant désignation cadastrale BD n° 533, à partir de 39 655€

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20230711-11-07-2023_076-DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023</p>
--

- De recourir à la procédure de vente par adjudication, organisée par l'intermédiaire d'un notaire, pour les deux biens
- D'autoriser la directrice générale de l'ODE ou son représentant à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure .

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**

Le Président,



[Handwritten signature in blue ink]
Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_076-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/077

Date de publication :

Objet : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DU LAMENTIN DANS LE CADRE DU PROJET MANGROVE (PROGRAMME RECIPROCITE) – Année 2023

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
-Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON	-Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
-Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE	-Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau Martinique en date du 30 septembre 2022 N°CA 30-09-2022 /115 adoptant le projet de convention LAMENTIN - Office de l'eau Martinique ;
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** le courrier de la ville du Lamentin adressé à l'Office de l'Eau Martinique en date du 20/12/2022 sollicitant un avenant à la convention ODE Lamentin N°080-11-2022 pour la réalisation du programme d'actions au titre de l'année 2023,
- **VU** les délibérations du conseil municipal du Lamentin en date du 18 juillet 2023 n°23/05-04 approuvant le projet Réciprocité Contact et son plan de financement, n°23/05-03 approuvant le projet Réciprocité Morne Cabri et son plan de financement.
- **Considérant** la nécessité de compléter le programme RECIPROCITE pour la mise en œuvre de nouvelles actions dès 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'avenant modifiant le programme de la convention 2022-2027 N° 080-11-2022 avec la ville du Lamentin pour mettre en œuvre les actions de la programmation 2023
- D'arrêter la programmation suivante :

Nature de l'action Programme 2023	Montant total action (€ TTC)	Subvention ODE (€ TTC)	Taux aide
Réciprocité Morne Cabri : Revalorisation du Morne Cabri - phase 1	100 000,00 €	40 000,00 €	40%
Réciprocité Contact : Réalisation d'un cheminement entre la mangrove et la ZI Lézarde - phase 1	119 000,00 €	40 000,00 €	34%
Réciprocité Longvilliers - ABC au fil de l'eau (Mise en œuvre de l'IRBST n°2 / Inventaire Rapide Biologique Sociologique et Technologique)	12 500,00 €	6 250,00 €	50%
TOTAL	231 500,00 €	86 250,00 €	37%

- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2023 à hauteur de 86 250,00€ TTC pour un montant total projet de 231 500,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**

Le Président



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_077-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/078

Date de publication :

**Objet : LANCEMENT DU CHANTIER ETAT DES LIEUX (EDL) 2025 DU BASSIN
MARTINIQUE**

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R212-3 et R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté national du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau (SNDE), en application de la Directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la convention de subvention OFB 23_0989 relative à la révision de l'Etat des Lieux du SDAGE Martinique en 2025,
- **VU** le Guide national de révision des Etats Des Lieux du 30 juin 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'autorisation de la mise en place les actes afférents (marchés et conventions subséquents) pour la réalisation de la révision de l'Etat des lieux 2025.
- La participation de l'ODE à hauteur de 248 802,50€ TTC pour un montant total projet de 450 052,50€ TTC
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**

Le Président



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_078-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 11

Extrait n° CA 11-07-2023/079

Date de publication :

Objet : CONVENTION DE COOPERATION ENTRE L'ODE MARTINIQUE ET L'ORGANISATION DU BASSIN VERSANT CHARLEVOIX MONTMORENCY AU QUEBEC POUR 2023-2025

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
-Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON	-Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN) -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART) -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
-Luc JOUYE DE GRANDMAISON -Jean-Maurice MONTEZUME -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE	-Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 6	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
-
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** la loi OUDIN SANTINI n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale autorisant l'ODE déployer des programmes de coopération à raison de 1 % de son budget,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,

Considérant les relations partenariales établies entre l'ODE et l'OBV Charlevoix Montmorency depuis 2016,

Considérant les résultats de la mise en œuvre du projet de coopération établie entre l'ODE, le ROBAN (Réseau des Organisations des Bassins d'Amérique du Nord) et l'OBVQ (Organisation des Bassins Versants du Québec), suite l'attribution d'une bourse de coopération en 2015 du consulat de France à l'ODE et du gouvernement québécois l'OBVQ,

Considérant l'expertise de l'OBV Charlevoix Montmorency dans les sciences participatives et l'intérêt de l'ODE à renforcer sa mission de sensibilisation,

Considérant l'expertise de l'ODE en gestion intégrée de l'ODE par bassin versant par la mise en œuvre de process de financement de la protection des milieux aquatiques (principe pollueur payeur) et l'intérêt de l'OBV Charlevoix Montmorency à renforcer sa capacité de financement,

Considérant l'opportunité respective pour l'ODE Martinique et l'OBV Charlevoix Montmorency, de poursuivre les échanges d'expertises dans les domaines de la sensibilisation à la protection de la ressource, de la consultation du public pour un plan de gestion de l'eau, de l'adaptation au changement climatique

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

<p>Accusé de réception en préfecture 972-289720054-20230711-11-07-2023_079-DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023</p>
--

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la coopération par convention de partenariat avec l'OBV Charlevoix Montmorency Québec.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2023 à hauteur de 10 000,00€ TTC pour un montant total projet de 10 000,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 25 SEP. 2023

Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 12

Extrait n° CA 11-07-2023/080

Date de publication :

Objet : CONVENTION DE RECHERCHE PARTAGÉE AVEC L'UNIVERSITE DE POITIERS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES TITIRIS EN MARTINIQUE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> -Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON -Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> -Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 9	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
<ul style="list-style-type: none"> -Luc JOUYE DE GRANDMAISON -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE 	<ul style="list-style-type: none"> -Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 5	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions pour 2023,

Considérant l'expertise de l'Université de Poitiers en matière d'écologie, de génétique, d'écotoxicologie notamment les études d'inventaire et de caractérisation des habitats réalisées sur les espèces sensibles de Martinique

Considérant que le post doctorant portant la présente proposition a réalisé sa thèse sur l'espèce invasive Chérix en Martinique sous la co-direction de l'Université des Antilles,

Considérant l'apport envisagé des équipes de l'UA pour le volet sociologique de l'étude,

Considérant les échanges préalables entre le porteur de projet, l'ODE et la Fédération de pêche en rivière entérinant l'opportunité et la méthode de l'étude projetée,

Considérant l'intérêt de l'ODE à renforcer sa mission de connaissance des milieux et pressions,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du conseil d'administration, après en avoir en délibéré, à la majorité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure la convention de recherche partagée avec l'Université de Poitiers pour la réalisation d'une étude d'amélioration des connaissances sur les titiris en Martinique pour 2023-2025 pour un montant de projet de 33 101,00 € TTC.

Intitulé de l'étude	Véhicule juridique	Montant (€ TTC) prévisionnel	Part ODE 2023 (€ TTC)
Amélioration des connaissances sur les titiris en Martinique	Convention Université de Poitiers/ODE	33 101,00	16 550,30

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_080-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 25 SEP. 2023

Le Président,



Lucien SALBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_080-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 JUILLET 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 03/07/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres constituant le quorum pour ce point : 12

Extrait n° CA 11-07-2023/081

Date de publication :

Objet : MANDAT SPECIAL EN REGULARISATION AU BENEFICE DU PRESIDENT SALIBER POUR LE DEPLACEMENT DU 2 AU 9 JUILLET 2023

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
-Lucien SALIBER -Daniel MARIE-SAINTE -Joseph BLEZES -Christian PALIN -Alex PAVIOT -Lydia BEAULIEU -Arnaud RENE-CORAIL -Alain DUTON -Jean-Maurice MONTEZUME	-Anne BRUANT BISSON (représenté par Magali JULIEN) -Jean-Michel MAURIN (représenté par Philippe QUEMART) -Yasmina ELISABETH (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 9	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents non excusés
-Luc JOUYE DE GRANDMAISON -DUPRAT Jean-Rémi -Éric BELLEMARE -David DINAL -Olivier MARIE-REINE	-Jean-Baptiste ROTSEN -Guillaume VISCARDI
Total des absents excusés : 5	Total des absents non excusés : 2

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment son article L 2123-18
- **VU** le Code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** les dispositions législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale,
- **VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,
- **VU** la loi OUDIN-SANTINI du 09 février 2005 relative au budget des collectivités territoriales en matière de coopération internationale,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/074 adoptant le règlement du Conseil d'administration de l'ODE

Considérant que le projet de déplacement du Président n'avait pas abouti en date de la dernière réunion du CA le 10 mai 2023,

Considérant l'impossibilité de voter la mise en mission du Président par les membres du CA de l'ODE antérieurement au déplacement,

Considérant que le Président Lucien SALIBER n'a pas pris part au vote,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- de régulariser par la voie du mandat spécial le déplacement du Président SALIBER pour la mission du 2 au 9 juillet 2023.

- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement à Monsieur le Président SALIBER par l'ODE pour ce déplacement, conformément aux dispositions en vigueur.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **25 SEP. 2023**

Le Président,



Lucien SALIBER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20230711-11-07-2023_081-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023